

INFO CORONAVIRUS

29 AVRIL 2020 - N°31

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ (PRA)

Les consignes sanitaires

Depuis l'annonce du prolongement du confinement jusqu'au 11 mai 2020, l'ensemble des directions travaille à un Plan de reprise d'activité (PRA). Pour accompagner le PRA de nouvelles consignes sanitaires sont posées.



1. Les consignes générales pour tous

Respectez les gestes barrières



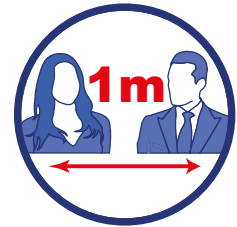
Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



distanciation
physique : se tenir à
plus d'un mètre des
autres personnes

Vous êtes invité·e à respecter les mesures de prévention suivantes :

- Tenir un **journal de bord** personnel quotidien indiquant les personnes rencontrées pendant plus de 15 minutes dans un espace clos
- Prendre sa **température 2 fois pas jour** chez soi (matin/soir)
- Surveiller l'apparition de **symptômes** (toux, maux de tête, courbatures, ...) évoquant un COVID

L'ensemble de ces consignes générales feront l'objet d'un affichage dans les lieux de vie collectifs. Rapprochez-vous de **votre encadrant de proximité pour toute question.**

2. Les déplacements domicile travail



- **Utilisez le plus possible les déplacements doux** : vélo, marche à pied ou engins de déplacements personnels motorisés (EDP)
- **Favorisez le co-voiturage** (en veillant à respecter la distance, au besoin en mettant une personne à l'avant et une autre à l'arrière du véhicule)
 - **Si vous prenez les transports en commun**, vous devrez obligatoirement porter un masque (deux masques vous seront distribués lors de votre reprise)
 - **Si vous utilisez votre véhicule personnel**, vous bénéficierez, dans la mesure du possible, de facilités de stationnement sur le mois de mai.



A NOTER :

Les déplacements professionnels en France et à l'étranger ne sont pas autorisés jusqu'à nouvel ordre.

3. Dans les lieux de vie collectifs

Gestion des flux de circulation

- **indiquez un sens de circulation** pour les usagers, dans les lieux recevant du public (entrants et sortants)
- **procédez à un marquage au sol** pour les files d'attente
- **séparez les entrées** des personnels et des usagers dès lors que c'est possible, notamment sur les sites principaux (Mairie centrale, CCAS, Manu, Champ de Mars ...)

Dans les ascenseurs

- **limitez à 2 personnes** présentes en même temps
- **préférez les escaliers** autant que possible

Dans les salles d'attente

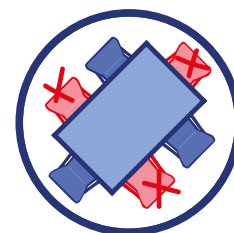
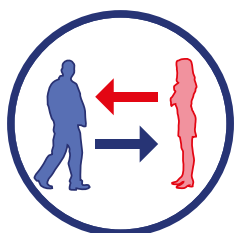
Réduire le plus possible le nombre de personnes présentes en même temps :

- **en aménagement des horaires** de rendez-vous
- **en limitant le nombre de places assises** (une place assise sur 2 à condamner)
- **en invitant les personnes à venir seules**
- **en supprimant les revues ou jeux** pour enfants en libre consultation
- **en supprimant les fontaines à eau** ou autres distributeurs de boissons
- **en mettant à disposition des Solutions hydro-alcoolique** (SHA) fournies par la collectivité

Dans les salles de réunion

Limitez le nombre de réunions en présentiel et privilégiez les audioconférences ou les visioconférences. A défaut :

- **limitez le nombre de places assises** et réduisez le nombre de sièges (la capacité d'accueil des salles de réunions sera ajustée sur PANDA)
- **respectez la distance physique** (au moins un mètre)
- **prenez une lingette** à l'endroit où vous êtes installé-e
- **aérez régulièrement** les locaux





Dans les salles de pause

Limitez le nombre de personnes présentes :

- en réduisant le nombre de places assises (une place assise sur 2 à condamner)
- en vous lavant les mains avant l'utilisation de matériels en commun (fontaine à eau, distributeurs à café, ...)
- en nettoyant avec des lingettes les poignées des cafetières, bouilloires, micro-ondes, réfrigérateur avant et après chaque utilisation
- les denrées mises dans les réfrigérateurs devront obligatoirement être emballées

Le déjeuner

- Compte tenu de la non ouverture des lieux de restauration, vous êtes **exceptionnellement autorisé-e à manger dans votre bureau** et vous devrez le nettoyer (miettes, ...).
- Dans la mesure du possible, **déjeunez dehors** (sur votre site de travail) en respectant les gestes barrières.

Les équipements numériques partagés (ordinateurs, copieurs, téléphone, ...)

- **veillez à les nettoyer régulièrement** : 2 fois par jour ou à chaque prise de poste et fin de service
- **veillez à mettre des lingettes** à proximité des copieurs

Dans les vestiaires

Limitez le nombre de personnes présentes en même temps :

- **se laver les mains** après avoir changé ses vêtements
- **prendre une douche** sur place quand c'est possible en fin de service
- **aérez régulièrement les vestiaires** quand c'est possible

4 . Les modalités de reprise de l'activité

On distingue 4 cas de figure pour la reprise de l'activité :

1. le télétravail
2. le reprise du travail sur site
3. l'absence de reprise de l'activité
4. le redéploiement sur des missions nécessitant des renforts

La transmission de consignes

- Rapprochez-vous de votre encadrant de proximité **pour toute question sur les consignes générales. La transmission de consignes**

Plus d'informations sur les consignes sanitaires dans l'Info coronavirus du lundi 4 mai.